

FOIRE AUX QUESTIONS



SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

Tout ce qu'il faut savoir



Pour l'information aux jeunes

Communication

Quel support de communication est prévu, par qui est il fourni et à quelle charge ?

Plaquette de communication papier fourni par DASEN et DDCSPP.

Pas d'affiche prévue.

Site avec vidéos : snu.gouv.fr

Rôle des chefs d'établissement (lycées publics, privés, CFA, lycées professionnels et agricoles ?

Relayer l'information en distribuant les flyers aux élèves, organiser des réunions d'informations jeunes, prévoir des « points SNU » hors temps scolaire, éventuellement avec intervention du réseau Information Jeunesse (liste en annexe).

Il revient aux chefs d'établissement de s'approprier le mode de communication qu'ils souhaitent. Bien évidemment l'information doit passer également aux familles qui ont la responsabilité de leurs enfants.

En plus de l'information aux élèves et leurs familles, les chefs d'établissements seront également sollicités pour donner un avis sur les candidatures des jeunes scolarisés dans leur établissement.

Rôle du réseau Information Jeunesse :

Le réseau des bureaux d'informations jeunesse a été sollicité afin d'informer les jeunes de 15-16 ans non scolarisés mais également pour accompagner tous les jeunes et leur famille que ce soit en leur donnant l'information ou en les accompagnants sur les démarches d'inscription.

Questions générales sur le SNU

Est il possible qu'un jeune soit avec des amis et /ou à proximité de son lieu de résidence ?

Non. Afin de favoriser la mixité sociale l'affectation se fera au niveau national. Les jeunes accueillis dans un département seront issus d'autres départements, sauf cas exceptionnels (ex : les volontaires souhaitant effectuer leur séjour en outre mer ou qui ne peuvent avoir une mobilité nationale pour des raisons particulières).

Comment le jeune va-t-il se rendre au centre ?

Le trajet du chef lieu de leur département de résidence au centre d'accueil SNU se fera par groupe, en train et sous la responsabilité d'un majeur.

La DDCS(PP) d'accueil organisera la navette entre la gare du chef lieu (Agen pour le 47) et le centre.

Le séjour de cohésion du 22 juin au 3 juillet 2020

Le jeune aura-t-il la possibilité de rentrer chez lui le week end ?

Non, le séjour de 12 jours d'accueil comprend également le week end.

Pourra-t-il quitter le centre durant le séjour ?

Pas de manière libre. Aucune sortie ne se fera en dehors des activités prévues et accompagnées. Aucune visite n'est permise.

Que vont faire les jeunes pendant le séjour ?

Des activités et sorties ludiques, éducatives, sportives seront programmées par les équipes SNU durant tout le séjour.

Un planning sera établi en fonction de 7 thématiques :

1- activités physiques, sportives et de cohésion

Exemple : étude de cas sur le rôle de l'arbitre, l'univers des supporters, la lutte contre le hooliganisme. Intervenants : arbitres, fédération sportives, éducateurs sportifs.

2- autonomie, connaissance des services publics et accès aux droits

Exemple : connaissance des principaux services publics, études de cas concrets, organisation de visites (centre des impôts, mairie, etc.). Intervenants : fonctionnaires territoriaux.

3- citoyenneté et institutions nationales et européennes

Exemple : sensibilisation aux valeurs (liberté, égalité, fraternité) et au modèle républicain, laïcité, égalité femmes/hommes, connaissance des droits et devoirs, etc.

Intervenants : encadrement du centre et/ou intervenants extérieurs (fonctionnaires territoriaux, associations, etc.)

4- culture et patrimoine

Exemple : découverte du patrimoine culturel local, visite d'un site culturel et restitution collective. Intervenants : direction régionale des affaires culturelles, professeurs documentaliste ou d'histoire-géographie volontaires, etc.

5- découverte de l'engagement

Exemple : sensibilisation aux différentes formes d'engagement, « forum de l'engagement ». Intervenants : jeunes bénévoles et volontaires dans les différentes formes d'engagement existantes (témoignages et rencontres en petits groupes), visites dans des structures d'accueil

6- défense, sécurité et résiliences nationales

Exemple : sécurité routière et code de la route. Sensibilisation à la perception des risques routiers. Intervenants : gendarmes.

7- développement durable et transition écologique

Exemple : visite de sites (tri des déchets, etc.), études de cas contextualisés. Intervenants : agents communaux, associations.

Sous quelles formes est l'apprentissage ?

Des formations théoriques et pratiques, des ateliers, des activités, des mises en situation, des initiations, des visites...

L'armée est elle présente dans le SNU ?

Oui. L'armée et la gendarmerie sont sollicitées dans le dispositif notamment sur la thématique « défense, sécurité et résilience nationale » qui comprend une journée dédiée à la défense et mémoire et une autre sur la sécurité. Les pompiers ont également impliqués.

Aucune manipulation d'arme n'est prévue, ni exercices militaires en tant que tels.

Le SNU remplace-t-il le service militaire ?

Non, les objectifs ne sont pas identiques.

Le séjour de cohésion est un temps pour l'apprentissage de la citoyenneté et de la participation.

Il permet aussi de découvrir des activités nouvelles.

Vie quotidienne

Les jeunes vont-ils avoir une tenue spécifique ?

Oui. Une tenue (chaussures, T shirts, pantalon et casquette) sera donnée à l'arrivée (2 exemplaires). La tenue sera identique pour tous, filles et garçons. Les jeunes en auront la responsabilité (lavage) et pourront la garder après le séjour.

Le maquillage, les bijoux sont-ils autorisés?

Oui, s'ils restent discrets.

Le volontaire a-t-il le droit d'avoir des affaires personnelles autres que son « trousseau » ?

Oui, si elles respectent la légalité (pas d'arme, pas d'alcool, pas de substance prohibée) et ne comportent aucun danger.

Y a-t-il le salut au drapeau ?

Oui. Tous les matins les jeunes participent à la cérémonie de lever des couleurs avec salut au drapeau et chant de la Marseillaise.

Comment se passe l'hébergement ? Avec quel encadrement ?

L'hébergement sera collectif, dans des internats non mixtes. Les jeunes seront regroupés par petits groupes de 15 maximum, appelée « maisonnée » avec chacune 1 tuteur chargé de l'encadrement de proximité des volontaires.

Ces maisonnées seront elles mêmes regroupées en compagnie avec un chef de compagnie et un adjoint responsables de la vie courante de la compagnie.

L'équipe de direction se compose du directeur du centre, d'un adjoint éducatif et d'un adjoint d'encadrement. Une équipe de soutien sera également présente : un intendant, un infirmier, un référent sport et cohésion.

Tous les personnels sont qualifiés et auront suivi une formation spécifique.

Il y a-t-il des moments de repos dans la journée ?

Oui ; sont prévus des moments de temps personnel en fin de journée, limités.

Le téléphone portable est il interdit ?

Oui durant la journée et les activités.

Un temps maximum d'une heure par jour est accordé au jeune pour son utilisation. Sont interdits la diffusion de photos et vidéos.

Existe-t-il un règlement intérieur ?

Oui, il y a un règlement intérieur qui définit les règles de fonctionnement propres au centre SNU (règles de comportement, respect des biens, politesse, courtoisie).

Ce dernier est communiqué au volontaire et à ses représentants légaux. Son acceptation par écrit vaut engagement.

Des sanctions sous forme d'avertissement ou de punitions peuvent être données si le règlement n'est pas respecté, si le volontaire porte atteinte aux personnes ou aux biens ou s'il y a des manquements répétés ou graves.

Il n'y a pas de sanction collective. Le conseil de compagnie veille à la valeur éducative de ces dernières.

La religion sera-t-elle respectée ?

Aucun signe ni manifestation d'appartenance religieuse n'est autorisée. Il est interdit de porter tout signe d'appartenance religieuse sauf dans les espaces privés.

Un lieu spécifique peut être organisé pour des temps de prières.

Y aura-t-il des repas spéciaux, végétariens ou permettant de respecter sa religion ?

Il n'y aura pas de menus spécifiques.

Le service de restauration proposera la possibilité de choisir en fonction de ses goûts et convictions.

Le volontaire a-t-il obligation de participer à toutes les activités ?

Oui, il doit participer à l'ensemble des activités proposées (sauf cas exceptionnel : autorisation donnée par l'équipe). S'il refuse il s'expose à des sanctions et peut voir sa participation au séjour non validée.

Comment est assuré le suivi de la santé des jeunes ?

Au moment de l'inscription, il est demandé à la famille de faire effectuer au jeune un bilan de santé préalable à la session de cohésion. Cela permettra d'avoir un suivi durant le séjour et de remplir la fiche sanitaire obligatoire à fournir avant l'accueil à l'infirmier du centre.

Si le jeune doit suivre un traitement médical pendant le séjour, il faudra communiquer à l'infirmier l'ordonnance médicale pour la prise de médicaments.

Si un accident arrive, le cadre responsable du suivi sanitaire assure les premiers secours et alerte les secours si nécessaire.

Le directeur en informe directement les représentants légaux et les autorités publiques.

Que se passe-t-il en cas de vol ?

Le volontaire est responsable de ses affaires, nul à part lui ne peut être tenu responsable de ses effets personnels.

A cet effet, il sera conseillé aux jeunes de les ranger dans les armoires et casiers mis à leur disposition et fermant à clé, ou de les ranger dans l'endroit sécurisé indiqué par les cadres.

Assurance : que se passe-t-il si le jeune subit ou cause des dommages durant le séjour ?

Le volontaire est couvert pour tous les dommages subis dans le cadre des activités du SNU.

Il est demandé aux parents de veiller à ce que le jeune ait une assurance en responsabilité civile, qui couvre les dommages qu'il pourrait faire par lui-même.

Les jeunes participent-ils à la vie collective ?

Oui. Ils participent aux tâches de la vie quotidienne liées aux repas, au nettoyage et à la gestion des déchets courants.

Ils sont responsables de leur chambre.

Les volontaires ont-ils droit de fumer ?

Il est interdit de fumer sur site, y compris des cigarettes électroniques, conformément aux dispositions légales.

L'usage du tabac doit rester limité et ne pourra s'effectuer qu'en dehors des activités, dans des zones dédiées et sur des plages horaires limitées clairement par l'équipe de direction.

A la fin du séjour le volontaire a-t-il une attestation de sa présence au séjour de cohésion ?

Oui, à l'issue du séjour lui sera envoyée par mail une attestation de présence. Il recevra ensuite un certificat de participation via le Centre du service national de son département de résidence.

Quel délai a le volontaire pour effectuer sa mission d'intérêt général ?

Le volontaire dispose d'un délai d'un an à compter de la fin du séjour de cohésion pour réaliser une mission d'intérêt général. Celle-ci se déroulera dans son département de résidence (12 jours ou 84h).

La DDCS(PP) du département de résidence proposera les Missions aux volontaires, en lien avec les associations et structures locales.

Contacts

snu-ddcspp-47@lot-et-garonne.gouv.fr

Chef de projet anne.holec@lot-et-garonne.gouv.fr
Référent pédagogique SNU marion.berneron@lot-et-garonne.gouv.fr
Référente administratif emmanuelle.izoulet@lot-et-garonne.gouv.fr

Référents SNU à la Direction Académique des Services de l'Education Nationale de Lot-et-Garonne, DSDEN47

Alejandra CARTEREAU-GOMEZ ce.cab47@ac-bordeaux.fr
 Cheffe du cabinet
Sébastien RINAUDO ce.ia47-sco@ac-bordeaux.fr
 Chef de la division de la scolarité
 et de la vie scolaire

Réseau information Jeunesse :

Structure Labellisée IJ	ADRESSE	Téléphone	Mail	Animateurs
IJJ AGEN	Point Jeunes 38 rue Garonne 47000 AGEN	05 53 67 69 78	pointjeunes@agen.fr	Fanny SOULIGNAC Mary Annick ETIENNE
BIJ MARMANDE	Mairie de Marmande 1 place Clémenceau 47200 MARMANDE	05 53 93 46 49	bij@marie-marmande.fr	Natacha RAYMOND Frédéric DAROS
BIJ SAINTE LIVRADE SUR LOT	7 avenue René Bouchon 47110 SAINTE LIVRADE SUR LOT	05 53 01 47 98	bij@ville-ste-livrade47.fr	Marjorie DUC Anaëlle Le Thi Ngiem
BIJ VILLENEUVE SUR LOT	29 RUE Arnaud Daubasse 47300 VILLENEUVE- SUR-LOT	05 53 40 49 11	cyber-jeunes@marie-villeneuvesurlot.fr	Virginie JEANSOU Jean-Luc BOUGES
MDJ LE PASSAGE D'AGEN	Ferme Bechet/Maison des Jeunes Rue Victor Duruy 47520 LE PASSAGE D'AGEN	05 53 47 31 24	mdj@ville-lepassage.fr	Ludovic GILARD